



ATTENTION :

EN ACCORD AVEC LE REGLEMENT FEDERAL EN VIGUEUR, LES COMPETITEURS DOIVENT PRESENTER PERSONNELLEMENT LE PASSEPORT SPORTIF OBLIGATOIRE AVEC:

- **2 TIMBRES DE LICENCE FEDERALE DONT CELUI DE L'ANNEE EN COURS**
- **1 CERTIFICAT MEDICAL**
- **1 AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**
- **1 JUSTIFICATIF D'IDENTITE NATIONALE, A PARTIR DES MINIMES, POUR LES CHAMPIONNATS DE LIGUE ET DE FRANCE**

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE.

REGLEMENT DES COMPETITIONS ET ARBITRAGE
Chapitre IV : Déroulement des compétitions.